

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/27

Portant sur la vente des parcelles sectionnaires cadastrées AV366 à AV370

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 9	- Pour : 9
- Représentés : 0	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente du mois de juin, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO Emilie

Absents : -

Excusés : FONTY Eric

Pouvoirs : - -

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

-Vu la délibération 2020/29 acceptant la demande d'acquisition de

- **Monsieur Jean-Marc Lardy** demeurant 3 la Mazière dans notre commune,
- **Monsieur Lecour David** demeurant 27, rue Gaston et Albert GRANET 19100 Brive la Gaillarde

de la parcelle cadastrée AV188,

-Vu le redécoupage cadastral de la parcelle AV188 en deux parcelles cadastrées AV 366 et AV367 en date du 06/04/2023

-Vu la délibération 2020/30 acceptant la demande de :

- **Monsieur Jean-Marc Lardy** demeurant 3 la Mazière dans notre commune,
- **Monsieur Lecour David** demeurant 27, rue Gaston et Albert GRANET 19100 Brive la Gaillarde

de la parcelle cadastrée AV213,

-Vu le redécoupage cadastral de la parcelle AV213 en trois parcelles cadastrées AV 368, AV369 et AV370 en date du 06/04/2023

-Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De vendre à Monsieur Jean-Marc LARDY la parcelle cadastrée AV368 d'une surface de 6a 91ca au prix de 0.50€ du m2
- De vendre à monsieur Pierre LECOUR les parcelles cadastrées AV367 d'une surface de 1a 63ca, AV 369 d'une surface de 5a 64ca et AV370 d'une surface de 4a 25ca au prix de 0.50€ du m2
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT

